

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

OUTRE-MER

Décision du 11 janvier 2010 proclamant les résultats de la consultation des électeurs de la Martinique du 10 janvier 2010

NOR : OME01001104S

La commission de contrôle des consultations,

Vu le code électoral, notamment son article L. 564 ;

Vu le décret n° 2009-1435 du 20 novembre 2009 portant organisation de la consultation des électeurs de la Martinique les 10 et 24 janvier 2010 ;

Après avoir procédé au recensement général des votes ainsi qu'aux vérifications et rectifications nécessaires,

Proclame :

Art. 1^{er}. – La consultation des électeurs de la Martinique du 10 janvier 2010 a donné les résultats suivants :

- électeurs inscrits : 296 802 ;
- votants : 164 198 ;
- suffrages exprimés : 159 252 :
 - « Oui » : 32 954 ;
 - « Non » : 126 298.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Fort-de-France, le 11 janvier 2010.

Le président de la commission
de contrôle des consultations :

J.-P. Hoss

Les membres de la commission
de contrôle des consultations :

J.-M. BEAUFRERE et S. LISIMA